

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 7 novembre 2024.

Date et heure de la séance : 13 novembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET-CARDOSO - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sabrina LARRIEU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PARIS.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/11/13/019**

OBJET : Marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles : Tranche Optionnelle A (Pôle Élémentaire) – Avenant n°2 au lot n°16 « VRD ».

Dans le cadre des travaux de la Tranche Optionnelle A permettant la construction du pôle élémentaire du groupe scolaire Henri Barbusse, il est nécessaire de valider l'avenant n°2 du lot n°16 « VRD ».

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 « Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis ».

Ainsi, depuis le démarrage du chantier de la Tranche Optionnelle A en juillet 2023, un certain nombre d'aléas, d'adaptations, de demandes complémentaires ou de suppression de prestations a été effectué.

Le mandataire de la maîtrise d'œuvre, le Cabinet MTA a listé l'ensemble de ces modifications en s'appuyant sur les devis complémentaires des titulaires des lots concernés et sur les pièces contractuelles (DPGF). De fait, il est proposé au maître d'ouvrage de valider l'ensemble des avenants supérieurs à 5 %.

Monsieur MORIN indique que le lot n°16 : « VRD » dont le titulaire est l'entreprise GATP, est concerné par une augmentation de plus de 5%, à savoir :

- Montant du présent lot n°16 : **285 500,00 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°1 : **11 755,00 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°2 : **38 701,00 € HT**
- L'augmentation globale du montant des travaux : **17,67 %**
- Nouveau montant du lot n°16 : **335 956,00 € HT**

La plus-value s'explique entre-autre par des demandes complémentaires dans le but de réaliser un bicouche provisoire à la place de l'ancien restaurant scolaire. Cette surface était initialement enherbée mais cela aurait pu poser des problèmes d'utilisation. L'équipe pédagogique avait besoin d'une surface suffisante pour les récréations entre avril 2024, date de la démolition de l'ancienne cantine, et fin juin 2024, date de fin des cours.

Des ajustements de quantités de terrassement de plateforme ont été rendus nécessaires. Il y a également eu des réfections sur les quantités d'enrobé.

Enfin, il convient d'anticiper les futurs travaux de création de la cour élémentaire (Tranche optionnelle B) et de procéder à des fouilles, à la pose de gaines et de regards complémentaires.

Monsieur MORIN précise que l'ensemble de ces informations a été présenté en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du 29 Octobre 2024 et que celle-ci a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la Commission « travaux » lors de sa séance du 4 novembre 2024 et :

- **de valider** l'avenant n°2 pour le lot n°16,
- **d'imputer** les dépenses complémentaires liées aux travaux et honoraires à la section d'investissement «21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de cet avenant n°2.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Sylvie PARIS



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	15 NOV. 2024
Reçu en préfecture le	15 NOV. 2024
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	